



COMMUNE DE MARCOLLIN
41, Route de Viriville
38270 MARCOLLIN
Tél. 04 74 84 64 78
e-mail : mairie.marcollin@wanadoo.fr

**ARRETE PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DES LOCAUX ET SITES COMMUNAUX
A COMPTER DU 17 MARS 2020
ARRETE N°C2020A25**

Le Maire de la commune de Marcollin (Isère) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2 ;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la propagation du COVID-19 ;

ARRETE :

Article 1 : Considérant la nécessité de lutter contre la propagation du COVID-19, à compter du mardi 17 mars – 8h00, les locaux et sites communaux suivants seront fermés au public, jusqu'à nouvel ordre :

- **salle de réunions « Gilbert »,**
- **salle polyvalente « Eudoxie Arphant »,**
- **stade de foot « Gilbert Charpenay » et vestiaires,**
- **aire de jeux de l'église et aire de jeux de pétanque.**

Article 2 : Monsieur le Maire de Marcollin, est chargé en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les sites et transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint Etienne de Saint Geoirs.

Fait à Marcollin, le 17 Mars 2020

Le Maire,
Christophe BARGE.

